1914-1918
LES SOLDATS DÉCÉDÉS
À L'HÔPITAL AUXILIAIRE 292 AU PERRAY.

La gestation de la première guerre mondiale a été plus longue que ce qui est communément admis et a entraîné l'Europe, puis le Monde entier par le jeu des alliances et le truchement des colonies, dans un conflit que pratiquement personne ne désirait et qui modifiera le visage de l'Europe par l'anéantissement des grands Empires (Russie, Allemagne, Autriche-Hongrie et Ottoman).
Bien sûr, un esprit de revanche animait la France qui avait perdu « l'Alsace-Moselle » lors du précédent conflit, en 1870, avec l'Allemagne (en fait avec la Prusse et les divers États allemands dont la fédération se fera après le traité de Versailles le 26 février 1871).
Depuis 1903, le petit état de Serbie supportant de moins en moins la domination de l'empire Austro-Hongrois dans lequel il est intégré, agissait pour son indépendance, avec la soutien discret de l'Empire russe.
Le Dimanche 28 juin 1914, l'archiduc François-Ferdinand, héritier au trône d'Autriche-Hongrie et son épouse, la duchesse de Hohenberg, sont assassinés à Sarajevo (Bosnie-Herzégovine) par Gavrilo Princip, jeune nationaliste serbe de Bosnie.
Après divers engagements d'assistance de l'Allemagne envers l'Autriche, de la France envers la Russie, l'Autriche-Hongrie remet, le 23 juillet, un ultimatum à la Serbie, puis lui déclare la guerre le 28 juillet.
Le Tsar ordonne la mobilisation générale de la Russie le 30 juillet, l'Autriche-Hongrie répond par un ordre de mobilisation générale le 31 juillet.
Le Vendredi 31 juillet à 21 h 40 Jean Jaurès , défenseur d'une solution pacifique à la crise des Balkans, est assassiné au café du Croissant rue Montmartre à Paris.
Alors que l'on pense encore que cela se résoudra par une entente diplomatique, le 1er août à 16H00 toutes les cloches des églises de France sonnent le tocsin : ***c'est la guerre !***
Cela n'est pas pris dramatiquement car les français pensent que la guerre sera courte et sera finie pour les vendanges. Et puis, on va reprendre l'Alsace-Moselle aux « Boches » (les Prussiens). 2 800 000 hommes seront mobilisés et s'ajouteront aux 800 000 hommes de l'armée de métier et conscrits sous les drapeaux.
Tous les pays d'Europe et leurs colonies sont engagés dans le conflit : c'est la Première Guerre Mondiale.
D'une guerre de courte durée, nous passerons à une guerre longue de quatre années d'une épouvantable boucherie : 18 millions de morts et nombreux blessés souffrant de très lourds handicaps et traumatisés à jamais.

Des ordres de réquisition sont proclamés. Les chevaux indispensables à l'agriculture se retrouveront au front : on reviendra aux attelages de bœufs pour les labours.
À l'arrière, un élan de solidarité donnera naissance à la création d'hôpitaux auxiliaires (les ambulances au front seront à la charge des armées), de la part principalement de grands propriétaires tels que, en ce qui concerne notre région, Madame la Duchesse d'Uzès, qui soignera elle même les blessés confiés à ses soins en son château de Bonnelles, et Monsieur le Comte Potocki qui mettra à la disposition des Armées françaises sa propriété au Perray, constituant ainsi l'***Hôpital auxiliaire numéro 292 dit « fondation Potocki ou hôpital de la Croix Saint-Jacques »***[1]**,** d'une capacité de 70 lits, il aura une annexe aux Bréviaires, propriété de Madame MAY, d'une capacité de 20 lits. Confié aux Dames Françaises (12 infirmières en moyenne) il recevra son premier blessé dès la mi-août. 1914.
Entre sa mise en service le 25-08-1914 et le 01-07-1918, il recevra 791 blessés, puis devenu

[1]/Liste des Hôpitaux de Seine et Oise dans : http://rendezvousdelareine.forumgratuit.org/t1622-rambouillet-et-ses-environs en page 2/9.

« hôpital Polonais », il recevra 145 soldats polonais entre le 31-07-1918 et le 21-01-1919.
Il ne déplorera que 21 décès (dont 2 ne seront pas des blessés de guerre), ce qui laisse supposer qu'il relevait plus d'un hôpital de convalescence (avec soins chirurgicaux) préparant un retour au front que d'un hôpital de première ligne.
Les morts de l'hôpital 292 ne sont pas des Perrotins et n'ont d'autre lien avec nos anciens que d'être des « Poilus », ils sont « Morts pour la France » et à travers eux, honorons tous ceux qui, quelle que soit leur nationalité, sont tombés au front, « tués à l'ennemi », ou qui suite à de grandes souffrances, se sont éteints loin des leurs dans les hôpitaux de campagne, ou bien plus terrible encore, dans la boue des tranchées.
Les religieux et les membres des congrégations écartées du territoire français depuis la loi de 1905 (séparation des Églises et de l'État) s'engagent principalement comme infirmiers et brancardiers. Ce conflit fera oublier à la Troisième République ses « pulsions anticléricales », l'État se réconciliera avec l'Église.

Les soldats décédés à l'hôpital 292 (par ordre chronologique de décès) sont :

01/- LE BORGNE Louis né le 3-04-1892 à Ploudaniel (Finistère) de Jean et de Anna Marrec, célibataire. Domicile non mentionné.
De la classe 1912, il est affecté au 3e R.I.C. en tant que soldat de 2e classe. Matricule au corps : 2-12/7093 et au recrutement : 1203.
Admis au 292 le 25-08-1914 sous le numéro 12 pour une plaie pénétrante du crâne, *il est décédé le 2-09-1914 à 18H00* lors d'une crise d'épilepsie.
Inhumé au cimetière du Perray. Acte de décès numéro 36-1914.[2]
02/- POUILLOUX Étienne Lucien né le 3-06-1880 à Belleville (Deux Sèvres) de Lucien et de Anéthine Berton, marié à Alida Sarrazin. Demeurant à Belleville (79).
De la classe 1900, il est affecté au 125e R .I. de ligne, 3e bataillon, 11e compagnie, en tant que soldat de 2e classe. Matricule au corps : 011309, au recrutement : 21.
Admis au 292 le 5-02-1915 sous le numéro 58. *il est décédé le 9-02-1915 à midi* des suites d'une pneumonie.
Inhumé au cimetière du Perray. Acte de décès numéro 4-1915.
03/- PETIT Philibert Joseph né 3-09-1881 à Tazilly, (Nièvre) de Philibert et de Marie Voillot, marié à Eugénie Vacher. Demeurant à Tazilly ((58).
De la classe 1901, il est affecté au 11e Régiment du Génie, 13e Chasseur à pied, 2e compagnie, en tant que soldat de 2e classe.
Matricule au corps : 026, au recrutement : 645.
Admis au 292 le 6-03-1945 sous le numéro 91. *il est décédé 9-03-1915 à 02H00* des suites d'une méningite et d'une commotion cérébrale.
Inhumé au cimetière du Perray. Acte de décès numéro 6-1915.
04/- GAYAUD Augustin né le 14-11-1879 à Arles (Bouches du Rhône) de Pierre et de Catherine Caimont, célibataire. Demeurant à Raphèle lez Arles (13).
De la classe 1893 il est affecté au 149e Régiment de ligne, 3e bataillon, 9e compagnie, en tant que soldat de 2e classe.
Matricule au corps : 10896, au recrutement : 589.
Admis au 292 le 6-03-1915 sous le numéro 90 pour une plaie à la cuisse gauche. *Il est décédé le 4-04-1915 à 06H00* des suites d'une septicémie.
Inhumé au cimetière communal du Perray. Acte de décès numéro 9-1915.
05/- DECRÉ Ernest Pierre Étienne né le 21-08-1887 à La Chapelle-Basse mer (Loire Inférieure *(Loire Atlantique*)) de Pierre et de Victorine Lallier, célibataire. Demeurant à la Chapelle-Basse Mer (44).
De la classe 1907 il est affecté au 1er Régiment d'infanterie coloniale de marche, avec le grade de

[2]/ Il s'agit des actes du registre des décès de la commune du Perray (Seine & Oise).

caporal.
Matricule au corps : 615095, au recrutement : 1138
Admis au 292 le 3-05-1915 sous le numéro 145 pour une fracture au 1/3 de la jambe droite. *Il est décédé le 5-05-1915 à 07H00* des suites d'une gangrène gazeuse.
Inhumé au cimetière communal du Perray. Acte de décès numéro 15-1915.
06/- BESNARD Eugène né le 28-07-1888 à Villedomain (Indre et Loire) de Jean-Baptiste et de Marie Dupin, célibataire. Demeurant à Villedomain (37).
De la classe1908, il est affecté au 66e Régiment d'infanterie, 3e bataillon en tant que soldat de 2e classe.
Matricule au corps : 03619, au recrutement : 1410.
Admis au 292 le 3-03-1915 sous le numéro 133 pour une plaie de l'épaule gauche par éclat d'obus *il est décédé le 7-05-1915 à 07H00* d'une septicémie.
Inhumé au cimetière communal du Perray. Acte de décès numéro 17-1915.
07/- FARCHAUD Armand Étienne né le 12-04-1895 à Saint-André (Charente) de Ernest et de Léontine Rapet, célibataire. Demeurant à Saint-André (16).
De la classe 1915, il est affecté au 418e R.I. 1er bataillon, 2e compagnie en tant que soldat de 2e classe.
Matricule au corps : 8829, au recrutement : 537.
Admis au 292 le 3-03-1915 sous le numéro 130, blessure non mentionnée. *Il est décédé le 8-05-1915 à 09H00* des suites d'une septicémie.
Inhumé au cimetière communal du Perray. Acte de décès numéro 18-1915.
08/- BERTIN Joseph né le 8-11-1885 à Montluçon (Allier) de Hippolyte et de Antonine Battle, célibataire. Domicile non mentionné.
De la classe1905 il est affecté au 1er Régiment d'infanterie de marche colonial. 4e bataillon Compagnie hors rang en tant que téléphoniste à l'État-Major.
Matricule au corps : 24/23194, au recrutement : 1723.
Admis au 292 le 3-05-1915 sous le numéro 138 suite à une plaie au scrotum par éclat d'obus. *Il est décédé le 9-05-1915 à 09H00* de tétanos
Inhumé au cimetière communal de Montluçon (Allier) sur demande de la famille.
Acte de décès numéro : 19-1915.
09/- BOINET Siméon Esprit né le 14-07-1873 à Béhan (Somme) de Esprit et de Julienne Dabovard, marié à Antoinette Belcourt. Demeurant à Limécourt par Hucheneville (80).
De la classe 1893 il est affecté au 14e Régiment d'infanterie territoriale, 1er bataillon, 1ére compagnie en tant que soldat de 2e classe.
Matricule au corps : 14200, matricule au recrutement : 644.
Admis au 292 le 3-05-1915 sous le numéro 148 pour fracture de la cuisse gauche par balle, *il est décédé le 19-05-1915 à 08H00* d'une embolie.
Inhumé au cimetière communal du Perray. Acte de décès numéro 20-1915.
10/- MARTINET Lazare né le 4-08-1878 à Issy l'Évêque (Saône et Loire) de Claude et de Louise Chantioux, marié à Pierrette Bouillet. Demeurant à Montchanin (71).
De la classe 1898 il est affecté au 226e Régiment d'infanterie, 19e compagnie en tant que soldat de 2e classe. Matricule au corps : 1446, matricule au recrutement : 4391.
Admis au 292 le 3-08-1915 sous le numéro 226 pour blessure de la cuisse, *il est décédé le 16-08-1915 à 14H00* des suites d'une septicémie.
Inhumé au cimetière communal de Montchanin (71). Acte de décès numéro 26-1915.
11/- ARQUIER Louis Marcellin Jules né le 25-08-1890 à Lasserade (Gers) de Maurice et de Marthe Monters, célibataire demeurant à Mirande (32).
De la classe 1910, il est affecté au 59e R.I., 10e compagnie avec le grade de Caporal. Matricule au corps : 06379, matricule au recrutement : 293.
Admis au 292 le 12-08-1915 pour fracture du fémur droit par balle, *il est décédé le 30-08-1915 à 14H50* d'une diarrhée perfuse.
Inhumé au cimetière communal du Perray. Acte de décès numéro 28-1915.

12/- DESTAING Paul Louis né le 11-04-1885 à Cléron (Canton d'Amencey) (Doubs) de Jules et de Félicité Dordor, marié à Juliette Lombardet. Demeurant à Maizières (25).
De la classe 1905, il est affecté 8e Régiment de Zouaves, 15e compagnie en tant que soldat de 2e classe. Matricule au corps : 0802, matricule au recrutement : 67.
Admis au 292 le 9-10-1915 sous le numéro 252 pour blessures multiples aux deux membres inférieurs et aux deux mains région auriculaire par éclats d'obus, *il est décédé le 29-10-1915 à 22H25* des suites d'une septicémie.
Inhumé au cimetière communal du Perray. Acte de décès numéro 34-1915.
13/- NEYROLLES Antoine Augustin né le 28-08-1880 à Coubison (Aveyron) de Pierre et de Marie Battut, célibataire, demeurant à 6590 Momignies (Belgique).
De la classe 1900, il est affecté à la 24e section d'infirmiers militaire.
Arrivé au 292 le 30-12-1915 et admis le 31-12-1915 sous le numéro 306, il y *est décédé le 2-01-1916 à 03H00* d'une hémorragie cérébrale.
Inhumé au cimetière communal du Perray. Acte de décès numéro 1-1916.
Cette personne est un cas particulier n'ayant pas été hospitalisée pour blessure de querre et ne faisant pas partie des personnels de l'hôpital numéro 292. Il sera traité plus complètement en fin de liste.
14/- MULPRIT Léon né le 15-08-1889 à Gurat (canton de Villerbois) (Charente) de Nicolas et de Anne Bravo, célibataire, demeurant à Gurat (16).
De la classe 1909, il est affecté au 108e R.I., compagnie hors rang en tant que soldat de 1ère classe. Matricule au corps : 013048, matricule au recrutement : 773.
Admis au 292 le 27-04-1916 sous le numéro 344 pour amputation de la cuisse 1/3 inférieure à l'ambulance (non précisée), *il est décédé le 14-05-1916 à 06H45* des suites d'une septicémie (déclarée à son entrée au 292).
Inhumé au cimetière communal de Charmant (16). Acte de décès numéro 20-1916.
15/- BREUIL Léonard né le 14-03-1881 à Beyssenac (Corrèze) de Jean et de Marie Soustre, célibataire demeurant à Beyssenac (19).
De la classe 1901, il est affecté au 326e R.I., 21e compagnie en tant que soldat de 2e classe. Matricule au corps : B 011079, matricule au recrutement : 1692.
Admis au 292 le 24-06-1916 sous le numéro 375 pour plaie à l'abdomen, *il est décédé le 13-10-1916 à 03H45* des suites d'une péritonite.
Inhumé au cimetière communal de Beyssenac (19). Acte de décès numéro 36-1916.
16- MOREAU Louis né le 18-06-1894 à Le Creusot (Saône et Loire) de Victor et de Génésis Françoise Dussan, célibataire, demeurant à Le Creusot (71).
De la classe 1914, il est affecté au 409e R.I., 2e bataillon, 6e compagnie en tant que soldat de 2e classe. Matricule au corps : 2939, matricule au recrutement 1343.
Admis au 292 le 4-11-1916 sous le numéro 530 pour plaie crânienne par éclat d'obus, *il est décédé le 22-11-1916 à 14H00* des suites de méningite encéphalite.
Inhumé au cimetière communal de Le Creusot (71). Acte de décès numéro 41-1916.
17/- BOURDIN Fernand né le 21-10-1895 à Paris XIV (Seine) de Fernand et de Christine Marie Veis, célibataire, demeurant à Vrilliers (61).
De la classe 1915, il est affecté au 113e R. I. , 1ère compagnie avec le grade de Caporal-fourrier. Matricule au corps : 7652, matricule au recrutement : 826.
Admis au 292 le 22-04-1917 sous le numéro 569 pour une plaie pénétrante au thorax et à l'abdomen droit par éclat d'obus, *il est décédé le 24-04-1917 à 17H30* d'une hémorragie secondaire par déchirure du foie.
Inhumé au cimetière communal de La Ferté Macé (61). Acte de décès numéro 15-1917.
18/- LEBLOND René Jules Marc né le 1er-05-1896 à Vibraye (Sarthe) de Louis Étienne et de Angélique Lelong, célibataire.
De la classe 1916, il est affecté au 113e R.I. , 11e compagnie en tant que soldat de 2e classe. Matricule au corps : 8673, matricule au recrutement : 1182.
Admis au 292 le 22-04-1917 sous le numéro 584 pour fracture de la cuisse gauche, *il est décédé le*

30-04-1917 à 19H55 suite à une hémorragie secondaire de l'artère fémorale, début de gangrène, amputation. Mort d'un choc opératoire.
Inhumé au cimetière communal du Perray. Acte de décès numéro 16-1917.
19/- BOURGET Marcel Fernand Joseph né le 13-11-1895 à Olonne (Vendée) de Marcel Auguste Félicé et de Marie Biret, célibataire, demeurant à Olonne (85).
De la classe 1915, il est affecté au 2e Régiment d'infanterie coloniale, 9e compagnie avec le grade de Caporal. Matricule au corps : 2/10 11170, matricule au recrutement : 1166.
Admis au 292 le 9-09-1916 sous le numéro 464 pour fracture de la jambe gauche par éclat d'obus, *il est décédé le 1er-05-1917 à 14H30* d'une néphrite tuberculeuse suite à amputation de sa jambe.
Inhumé au cimetière communal du Perray. Acte de décès numéro 17-1917.
20/- MERRER Pierre Marie né le 29-07-1897 à Ploumérin (Côtes du Nord (Côtes d'Armor)) de Jean-Marie et de Catherine Mignot, célibataire, demeurant à Ploumérin (22).
De la classe 1917, il est affecté au 267e R.I. , 17e compagnie en tant que soldat de 2ème classe. Matricule au corps : 16913, matricule au recrutement : 2058.
Admis au 292 le 22-04-1917 sous le numéro 589 pour plaies multiples aux bras et aux jambes, *il est décédé le 6-05-1917 à 04H00* suite à une hémorragie secondaire consécutive à l'amputation de sa jambe droite et d'un choc opératoire.
Inhumé au cimetière communal de Ploumérin (22). Acte de décès numéro 18-1917.
21/- BERGALONNE Charles Jules Maurice dit Caro né le 7-11-1873 à Plainpolais (Canton de Genève en Suisse) de Jean-François et de Philippine Gavioli, de nationalité Helvétique mais de parents français, célibataire *(quoiqu'il apparaisse dans l'arbre généalogique de la famille Bergalonne/Gavioli comme étant marié avec Rochat Louise Madeleine et ayant eut une fille Bergalonne Louise Jeanne et une petite fille Libari Françoise)*, demeurant à l'hôpital 292 au Perray.
À la déclaration de la guerre, il quitta l'Université de Genève où il enseignait pour venir en France au service des blessés du front.
Monsieur le docteur BERGALONNE était le médecin/Chef de l'hôpital auxiliaire numéro 292, assisté du docteur Martin Ange RATYNSKI, médecin Aide-Major qui lui succédera après son décès le 11-02-1917 à 16H00.

Tous les actes de décès des personnes nommées, sauf ceux du docteur BERGALONNE Charles et de NEYROLLES Antoine, portent la mention « Mort pour la France », ce qui paraît pour le moins injuste compte tenu du dévouement de ces deux personnes.
En sa séance du 10-03-1915, le Conseil municipal décide : *« d'accorder un emplacement gratuit à perpétuité pour les sépultures des victimes de la guerre actuelle, au milieu du cimetière partie Est »* puis le 17-02-1917 : *« considérant les services rendus par le docteur Bergalonne à l'hôpital de la Croix Saint-Jacques et à la commune du Perray décide de lui concéder à perpétuité une place dans la partie du cimetière réservée pour les victimes de la guerre »*. Enfin, le 2-11-1920, un monument aux morts sera édifié sur cette partie du cimetière[3]

Qui était NEYROLLES Antoine ?
Il était un religieux, frère BONAL-VINCENT de l'ordre des LaSalliens, Frère des Écoles Chrétiennes.
Novice à Reims (51) à la fin de 1896, il effectua son service militaire en 1901-1902. il tenait une classe à Momignies (Belgique) depuis 1905, il sera mobilisé à la déclaration de guerre en août 1914, en temps qu'infirmier militaire à la 24e section d'infirmiers militaires. Matricule militaire au corps : 879. il sera affecté à l'hôpital d'Ardinghen (Pas de Calais). Fin décembre 1915, il est envoyé au dépôt de Versailles (78).
La fin de NEYROLLES Antoine :[4]

[3] / 276 chefs de familles du Perray ont apportés leurs contributions. Ce monument sera béni par l'abbé Lortholary, curé du Perray, assisté de l'abbé Marie, aumônier de l'hôpital Potocki. L'appel des morts fut fait par M. Armand Olivry.
[4] / Extrait des notices nécrologiques n° : 57 Janvier, février et mars 1916, à nous communiqué par le frère Alain HOURY, directeur des archives de l'ordre des LaSalliens pour la France.

*« L'hôpital du Perray, fondé par un excellent catholique, avait demandé un prêtre au dépôt de Versailles. Le Cher Frère BONAL-VINCENT fut désigné pour ce poste, et, malgré ses observations, on lui dit : « partez, frère ou curé c'est la même chose ! » Et notre cher confrère, déjà malade, dut s'exécuter. Arrivé à destination, le personnel de l'ambulance (**Hôpital auxiliaire 292 : note du rédacteur**) remarqua son air triste et fatigué, son teint jaunâtre. Les religieuses infirmières furent édifiées de sa simplicité, de sa discrétion et de sa réserve. Mais déçu de recevoir un frère et non un prêtre, l'administration de l'hôpital réclama près du directeur du service de santé de Versailles, et mon frère reçu l'ordre de revenir à son dépôt.*
*La divine Providence s'est servie d'une erreur étonnante pour lui procurer les secours du corps et de l'âme, qui lui furent prodigués, soit par les religieuses et les majors (**Médecins : note du rédacteur**), soit par des prêtres dévoués. Avant de retourner à Versailles, mon frère se confessa ; puis, accompagné d'un jeune homme qui portait ses bagages, il prit le chemin de la gare ; il en était à deux cents mètres quand il tomba foudroyé par une hémorragie cérébrale et la paralysie du côté droit. Trois jeunes hommes qui passaient en auto le ramenèrent à l'hôpital. Il y fut l'objet de tous les soins de la part du personnel. Il garda sa connaissance pendant quelques heures. Les religieuses en profitèrent pour lui suggérer des oraisons jaculatoires. Monsieur le curé de la paroisse vint donner l'absolution au moribond, puis l'administra. L'agonie dura deux jours et fut bien pénible.*
Le Cher Frère BONAL-VINCENT est inhumé au cimetière du Perray ».

Le 7 novembre 1918, l'armée française dans sa contre offensive fait halte à la "Pierre d' Haudroy"[5]. À 20 h 20 des parlementaires allemands se présentent au 171e Régiment d'Infanterie de Belfort pour négocier les conditions d'un cessez le feu et d'un armistice. Ils arboraient un drapeau blanc confectionné à l'aide d'une tige de bambou et d'un morceau de drap récupérés à Fourmies, à l'hôtel où ils venaient de déjeuner.
C'est le caporal-clairon Pierre Sellier, originaire de Beaucourt (près de Belfort), qui, grimpé sur le marche pied de la première voiture allemande, ouvrira la route au convoi en sonnant le *"cessez le feu"* au clairon. Le capitaine Lhuillier reçoit le parlementaire allemand : le Général von Winterfeld.
L'armistice sera finalement signé le 11 novembre 1918 à 5 heures du matin à Rethondes, au quartier général de Foch. Il doit prendre effet six heures plus tard.
Ce même jour à 11 heures, le caporal-clairon Pierre Sellier, sonne le « Cessez le feu » depuis la Pierre d' Haudroy[6] marquant la fin officielle de cette guerre si meurtrière[7]. Les morts du 11 novembre seront réputés « ***mort pour la France le 10 novembre*** ».
À la onzième heure du onzième jour du onzième mois de l'année 1918, les cloches des églises sonnèrent « à la volée » partout en France annonçant l'armistice et la fin de la ''Grande Guerre''. Les hostilités sont terminées, la guerre l'est-elle aussi ?...
Un combattant allemand de 1914-1918 (d'origine autrichienne), caporal-estafette de liaison au front depuis le début de novembre 1914, blessé à la cuisse en octobre 1916 et gazé en octobre 1918 (il perdra momentanément la vue) refusant l'armistice et cette défaite qu'il juge humiliante se lèvera et exhortera le peuple allemand à la revanche : Adolph HITLER lancera le monde dans une seconde guerre mondiale non moins épouvantable que la première et qui se terminera par l'emploi de la bombe atomique contre une population civile. Elle fera quant à elle près de 60 millions de morts dont une très grande majorité de civils.
La première guerre mondiale a vu l'horreur côtoyer l'horreur, la seconde renchérira !
Le monde était à nouveau devenu fou !

REMERCIEMENTS :
J'adresse mes plus vifs remerciements, pour leur aide et conseils, à :

[5]/situé sur la commune de la Flamengrie, dans le département de l'Aisne, au bord de la D 285, route reliant Wignehies à La Capelle, et à mi-chemin entre La Capelle et Haudroy.
[6]/Un monument en granit des Vosges sera élevé à cet emplacement et inauguré le 5 novembre 1925.
[7]/Depuis cette date et jusqu'à son décès en 1948, le caporal-clairon Sellier sonnera sur place chaque année le "Cessez le feu" en commémoration.

- Monsieur le docteur Alphonse MAREST,
- Monsieur Maurice BRODAZ secrétaire de l'Union des Anciens Combattant du Perray en Yvelines,
- Monsieur Dominique WILMART chercheur auprès du SAMHA de Limoges (87),
- au frère Alain HOURY archiviste national de l'Ordre des LaSalliens France.
- Monsieur Patrick BÉGUIN, Président de H.M.P.Y., qui a bien voulu relire mon texte.

Michel Jack MASSON
Membre administrateur d' H.M.P.

11 novembre 2015.

NOTES ANNEXES

LES AUMONERIES MILITAIRES :

Dans « *histoire des aumôniers militaires français de 496 - 1939* » Antoine Rédier et Georges Henocque (abbé et aumônier de Saint-Cyr) soulignent le caractère pluri-séculaire, donc l'ancienneté et la légitimité, de l'institution à laquelle appartiennent les prêtres auprès de l'armée. Ces aumôniers sont uniquement catholiques jusqu'au XIXe siècle, puis des Pasteurs et des Rabbins (hormis sous le régime de Vichy) deviendront également aumôniers militaires lorsque la religion catholique ne sera plus reconnue que comme la « religion de la majorité des Français ».
La loi du 3 juin 1874 (faisant suite à celle de 1872) institue une aumônerie militaire permanente. La loi du 8 juillet 1880 prévoit d'attacher « des ministres des différents cultes aux camps, forts détachés et aux garnisons » situés à plus de 3 kilomètres d'un lieu de culte civil. Cette loi ne concernant que l'armée de terre.
L'article 2 de la loi du 9 décembre 1905 (dite loi de séparation des Église et de l'État) spécifie que :

> *« Pourront toutefois être inscrites au budgets [de l'État, des départements et des communes] les dépenses relatives à des services d'aumônerie et destinées à assurer le libre exercice des cultes dans des établissement publics tels que lycées, collèges, écoles, hospices, asile et prisons ».*

L'Aumônerie militaire procède à la fois de la loi de 1880 et de celle de 1905.
Nous ne mentionnerons que les dispositions actives en 1914 – 1918, mais rappelons que de 1881 à nos jours, plus de vingt décrets relatifs aux aumôniers militaires ont été adoptés fixant les conditions de recrutement, de solde, de discipline et de tenue des ministres des cultes et rappelant que ces derniers n'ont « ni rang ni grade ».
L'hôpital auxiliaire n° : 292 aurait eu deux aumôniers :
- abbé Paul-François STEUER, né 15-12-1876 à Versailles (78), curé de Bouafle (78), démobilisé en 1919, décédé le 24-03-1945.
- abbé MARIE cité dans le discours de M. TONDEUR, maire du Perray, lors de l'inauguration du monuments aux Morts le 2 novembre 1920. Il n'a pas été trouvé d'informations concernant cet aumônier tant auprès de l'Évêché de Versailles qu'auprès de l'Aumônerie aux Armées.

LA SANTÉ AUX ARMÉES :

Le service de Santé Militaire remonte à Louis XIV crée par un édit du 17 janvier 1708.
Le domaine de la santé n'a pas toujours bénéficié d'une structure organisée au sein du Ministère de la guerre, les médecins et leurs remèdes inspiraient une crainte plus ou moins justifiée (Napoléon 1er disait : « les médecins tuent plus que la guerre », alors quitte à mourir, mieux vaut que ce soit avec honneur et sans soins). Cette attitude perdurera tout au long du XIXe siècle.
Le 25 mai 1864, Henri Dunant crée la ***Société de Secours aux Blessés Militaires*** (S.S.B.M.). Le 22

août 1864, signature de la Convention de Genève par 16 pays. Durant la guerre Franco-Allemande de 1870 – 1871 des organisations publiques et privées (qui n'étaient pas affiliées à la Croix Rouge) ont créé des groupements appelés « ambulances » pour assister les victimes civiles et militaires du conflit.
En 1879 création de l'***Association des Dames Françaises*** (A.D.F.), d'obédience catholique et en 1881, création de l'***Union des Femmes de France*** (U.F.F.),d'obédience protestante, scission d'une partie de l' A.D.F. En février 1907, ces trois sociétés créèrent un comité centrale de la Croix Rouge Française sous la présidence de la S.S.B.M. et géreront les « Hôpitaux auxiliaires durant le conflit de 1914 – 1918.

LES HÔPITAUX AUXILIAIRES :

Outre les 754 hôpitaux militaires, 1480 hôpitaux auxiliaires (représentant 116 689 lits) et 89 infirmeries de gare, gérés par la Croix Rouge, seront aménagés dans des gares, écoles, hôtels ou châteaux. Les hommes partis au combat, 70 000 femmes bénévoles (***anges blancs ou quatrième armée***) se mobilisent et s'engagent aux côtés de femmes médecins et d'infirmières (10 223 seront décorées dont 373 de la Légion d'honneur). Elles compteront 105 tuées dans leurs rangs.

La Circulaire Ministérielle n° 38 Ci/7 du 08 mars 1916 (relative au statut du corps des infirmières militaires temporaires des hôpitaux militaires), instaure un Corps des infirmières temporaires faisant ainsi suite au décret du 22 juillet 1909 "Portant organisation et administration d'un personnel d'infirmières laïques dans les hôpitaux militaires", instituant :
Art. 1er : Des infirmières laïques peuvent être attachées aux hôpitaux militaires, pour être employées dans les salles de malades et de blessés.
Art. 2 : Les infirmières laïques des hôpitaux militaires sont recrutées par voie de concours parmi les infirmières diplômées de l'Assistance publique et des écoles d'infirmières laïques, publiques ou privées, qui sont agréées par le Ministre de la guerre.

Les 344 hôpitaux auxiliaires du Gouvernement Militaire de Paris (Paris, Seine, Seine et Oise sans Pontoise), seront gérés ainsi qu'il suit :
- S.S.B.M. : de 1 à 100 et de 301 à 312[8],
- A.D.F. : de 201 à 300 et de 501 à 524[9],
- U.F.F. : de 101 à 200 et de 401 à 408[10].

[8]/ Société française de Secours aux Blessés Militaires (fondée en 1864).
[9]/Association des Dames Françaises (fondée en 1879).
[10]/Union des Femmes de France (fondée en 1881).

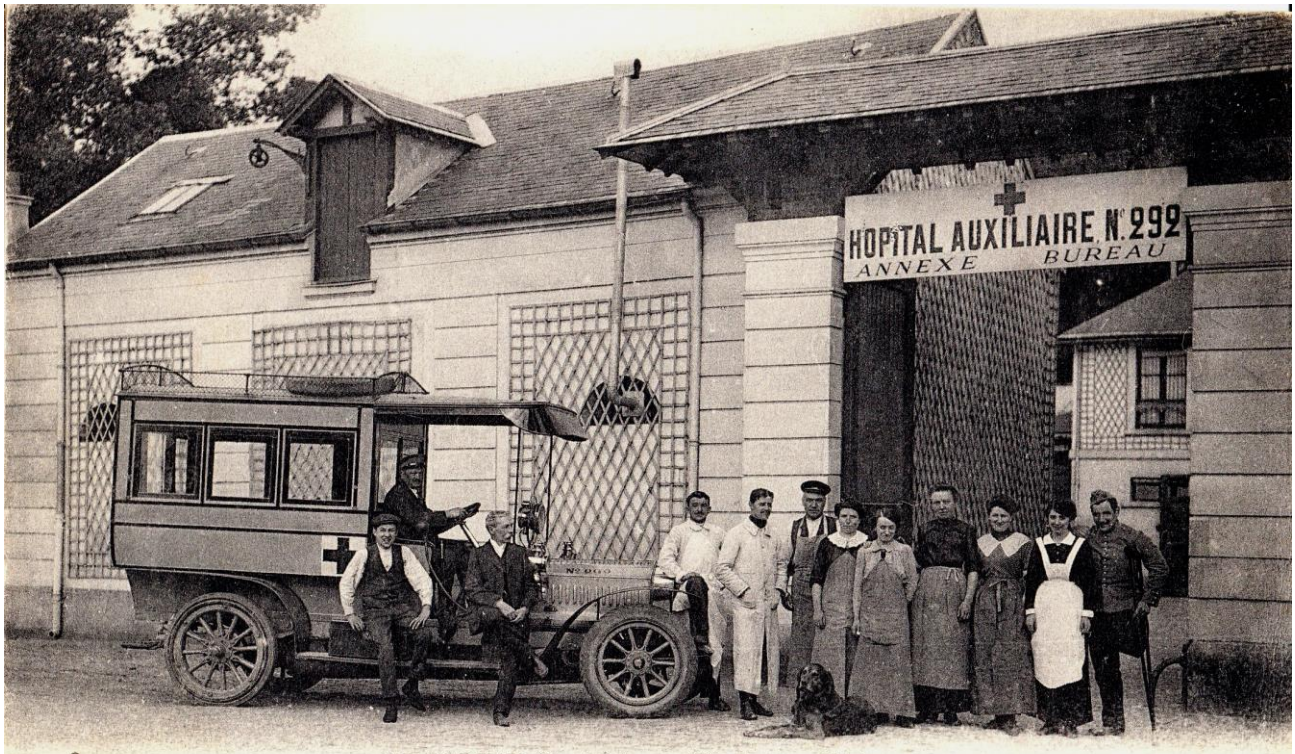

8 *LE PERRAY (S.-et-O.). — Hôpital auxiliaire 292.*
Fondation comte N. Potocki. Personnel de l'Office.

2 *LE PERRAY (S.-et-O.) — Hôpital auxiliaire 292.*
Fondation Comte N. Potocki. Intérieur de l'hôpital pour 62 lits.

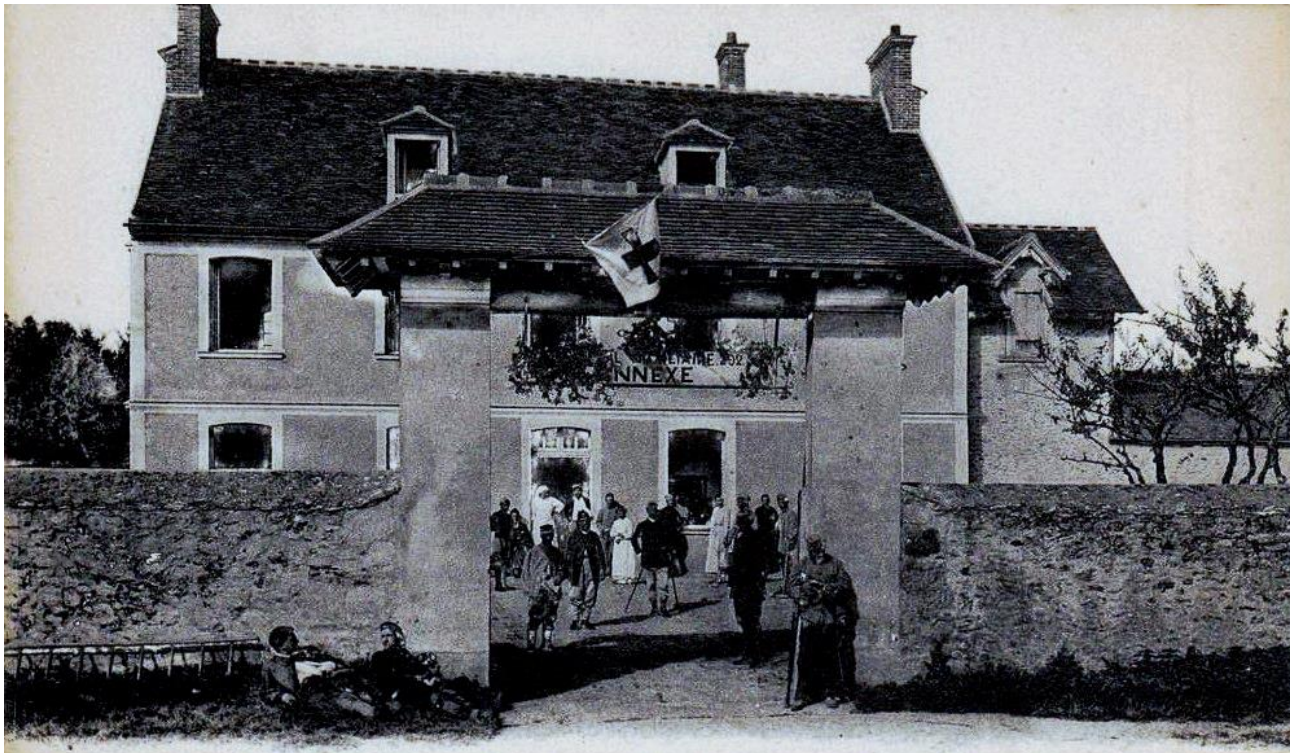

51 *Hôpital Auxiliaire 292. — Annexe des BREVIAIRES (Seine-et-Oise).*

LE PERRAY (S.-et-O.) — Hôpital auxiliaire 292 — Fondation Potocki

Dr Charles BERGALONNE

Dr Martin Ange RATYNSKI ?